

COMMUNE DE CHAVORNAY

RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N°4-1/20

ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

ELECTION DE LA MUNICIPALITE – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mmes Océane Auzepy Renard, Véronique Brönnimann, MM. Maniks Krasniqi, Yvan Thiéry et présidée par M. Patrick Malherbe s'est réunie le 26 février 2020 en présence de M. Christian Kunze, Syndic. La commission le remercie pour sa disponibilité et les précisions qui ont été apportées.

Conseil communal – Nombre de membres

Après discussion, dans le but de maintenir une bonne représentation des groupes politiques et également des citoyens de Corcelles et d'Essert-Pittet, la commission propose de maintenir le Conseil communal à 60 membres comme c'est le cas actuellement.

Par conséquent, la commission dépose l'amendement suivant :

Pour l'élection du conseil communal pour la législature 2021-2026 de fixer le nombre de conseillers à 60 membres.

Municipalité – Nombre de membres

Après avoir entendu le Syndic, M. Kunze, sur l'analyse d'une municipalité à 5, 7 ou 9 membres, la commission estime qu'une Municipalité à 7 membres répondra aux besoins de notre commune.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission invite le conseil communal de Chavornay à soutenir le préavis amendé et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité N° 4-1/20
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- pour l'élection du conseil communal pour la législature 2021-2026 de fixer le nombre de conseiller à 60 membres,
- pour l'élection de la municipalité pour la législature 2021-2026 de fixer le nombre de municipaux à 7 membres.

Chavornay, le 2 mars 2020

La commission :

Le président, Patrick Malherbe

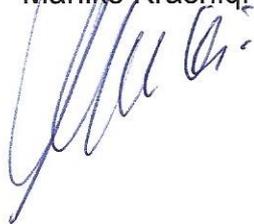


Les membres

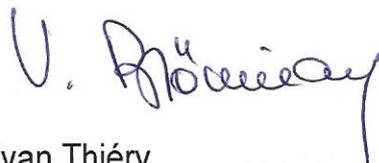
Océane Auzepy Renard



Maniks Krasniqi



Véronique Brönnimann



Yvan Thiéry

